

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE DU 11 JUIN 2022



ESPACE PASTEUR - ARBOIS

➤ REPRESENTATION DES CLUBS

Clubs	VOIX	Représentés	Clubs	VOIX	Représentés
533581 F.C. AIGLEPIERRE	7		532472 F.C. MACORNAY VAL DE SORNE	10	
560112 RACING CLUB ANGILLON	8		522306 A.S. DE MOISSEY	6	
560116 ARCADE FOOT - PAYS LUNETIER	10		527877 F.C. DE MOLAY	7	
532273 F.R. ARCHELANGE GREDISANS MENOTE	6		517995 A.S. MONTBARREY	6	
531411 A.S. AROMAS	0	ABSENT	539960 O. DE MONTMOROT	9	
513316 GALLIA C. BEAUFORT	6	POUVOIR SUD REVERMONT	518714 MONT S/VAUDREY C.C.S. VAL D'AMOUR	10	
580596 FOOTBALL CLUB BRENNE-ORAIN	8		506624 F.C. DE MOUCHARD ARC ET SENANS	9	
550956 BRESSE JURA FOOT	10		506672 A.S. DE NEY	4	
537533 A.S. CERNANS	2		527872 C.S. DE PASSENAS	2	POUVOIR COTEAUX DE SEILLE
506622 F.C. CHAMPAGNOLE	10	POUVOIR NEY	521091 U.S. PERRIGNY CONLIEGE	0	ABSENT
542730 U.S. DE CHAPELLE VOLAND	0	ABSENT	560803 F.C. PETITE-MONTAGNE	10	
548375 R.C. CHAUX DU DOMBIEF	6		582410 F.C. PLAINE 39	9	
517163 A.S. DE CHOISEY	6		548972 F.C. DU PLATEAU	1	
506720 U.S. COTEAUX DE SEILLE	10		521560 INTERCOM STE S. PLEURE	5	
532274 F.C. COURLAOUX VALSAORNE	5		580579 POLIGNY GRIMONT FC	10	
563750 U. S. DE CROTENAY COMBE D'AIN	10		550154 FOOTBALL CLUB PONT DE LA PYLE	6	
560147 S3 ACADEMY DE DOLE	0		530590 FOY.RUR. DE RAHON	6	
552728 PROMO SPORT DOLE CRISSEY	10		512434 ENT. S. RAVILLOLES LES CROZETS	4	
518585 U.S. FONCINOISE	5		542782 F.C. ROCHEFORT ATHLETIC	9	
522533 A.S. FORT DU PLASNE	4		537603 R.C.F. DE ST CLAUDE	1	POUVOIR SEPTMONCEL
506669 A.S. FOUCHERANS	10		519558 EL. GRANDVALLIER ST LAURENT	0	ABSENT
506717 F.C. GEVRY	9		580514 FC SAINT LUPICIN	0	ABSENT
551091 FOOTBALL CLUB HAUT JURA	10	POUVOIR ARCADE	523952 FOY.RUR. ST MAUR	3	POUVOIR BRENNE ORAIN
541407 A. S. JURA DOLOIS FOOTBALL	10		551566 F. C. SEPTMONCEL	7	
550157 JURA LACS F.	10		517271 ET.S. DE SIROD	8	
550156 JURA NORD F.	10		526165 A.S. SOUVANS NEVY	0	ABSENT
582406 JURA STAD' F.C.	10		540532 ENT. SUD REVERMONT COUS. ST AMOU	7	
552942 JURA SUD FOOT	10		563831 TRIANGLE D'OR JURA FOOT	10	
523804 VAL DE CUISANCE LA FERTE	4		547133 U.S. TROIS MONTS	6	POUVOIR JURA STAD
506641 F.C. CANTONAL LA JOUX NOZEROT	10		547631 AM.S. VAUX LES ST CLAUDE	7	
531991 ASPPT GRAND LONS JURA	0	ABSENT	517781 C.S. DE VIRY	8	
506698 R.C. LONS LE SAUNIER	10		TOTAL DES VOIX	406	

➤ **OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR MICHEL SORNAY**

Avant de commencer nos travaux, je tiens à remercier Jean Louis Court Pdt du TOJF qui nous a beaucoup aidé à organiser notre AG sur les terres arboisiennes, dont le Nectar et les découvertes de Louis Pasteur sont reconnus dans le monde entier.

Très heureux de vous recevoir dans cette salle de l'Espace Pasteur. Je donne la parole à Mme Bugada adjointe aux sports, représentant Madame le Maire, que je remercie de nous accueillir dans cette belle salle.

Mme BUGADA prend la parole et dit son plaisir d'accueillir l'Assemblée Générale du District à Arbois. Elle rappelle que la ville d'Arbois est une ville sportive et qui accompagne le développement du sport, en témoignent la création du terrain synthétique, la rénovation des vestiaires et terrains du rugby ainsi que la création d'un espace sports loisirs.

Elle souhaite à tous les participants une excellente réunion.

Cette Assemblée Générale, non prévue initialement, est nécessaire afin de désigner vos représentants aux Assemblées Générales de la Ligue BFCF. Nous n'avions pas eu de candidats en Octobre 2021, nous cette fois ci 7 candidats pour 6 postes.

Elle nous permet aussi de répondre à vos demandes d'évolution des règlements, et ainsi faire progresser notre organisation.

Je ne voudrais pas commencer nos travaux sans avoir une pensée pour tous ceux qui, dans le cercle de notre football départemental, nous ont quitté depuis notre dernière assemblée générale, ainsi qu'à ceux et celles qui sont confrontés aux délicates et douloureuses épreuves de la maladie.

Je vous suggère de nous lever afin de nous recueillir quelques instants. Merci

Avant de débiter nos travaux je remercie les personnalités présentes ou représentées de leur bienveillance vis-à-vis de nos instances du football et des dirigeants bénévoles qui les animent.

Monsieur le Président du Département Clément Pernot, Monsieur Vice-Président du Département chargé des Sports cher ami Cyrille Brero,

Monsieur le Vice-Président de la Ligue Bourgogne Franche Comté Jacques Quantin représentant Daniel Fontenraud

Madame Cathy Bugada Adjointe à la participation, la citoyenneté et aux associations de la ville d'Arbois représentant Madame le Maire Valerie Depierre

Monsieur Patrick Ebel Conseiller sports SDJES

Messieurs les représentants de la Presse

Je dois excuser Messieurs Philippe Duprez et Alain Maubey qui représentent notre District sur un tournoi international de Foot en Marchant à Vias, Messieurs Vincent, Flochon, El Ouazzani, Converset pour raisons personnelles

Comme à l'habitude et sous réserve de votre accord je vous demande de ne pas procéder à l'appel des clubs, puisque vous avez signé le registre

Quorum respecté 57 clubs présents ou représentés sur 64 soit 406 voix sur 433 possibles.

Je déclare cette AG Ordinaire ouverte

Approbation du compte rendu de l'Assemblée

Générale du 16/10/21

Vous avez pris connaissance du PV diffusé dans le dossier spécial AG. Nous n'avons pas reçu de remarques à ce jour. Pas de remarque dans la salle !

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 16 Octobre 2021 est approuvé à l'unanimité

Mesdames, Messieurs les Présidents de Clubs, Chers amis, il est agréable de pouvoir mener à son terme cette saison 2021-2022 après deux années de pandémie.

Notre sport favori a retrouvé toute sa vigueur, cela se traduit par un nombre record de licenciés au niveau national 2 128 063, soit 95 595 pour notre Ligue

En ce qui concerne notre District nous avons retrouvé le niveau de fin de saison 2018-2019 soit 9299 licenciés pour 9346.

Foot senior 31%, Jeunes Ados 26 %, Animation 24 %, Foot Féminin 12.8%, Foot loisir Foot Santé 2.5% Ces bons résultats sont le fruit de la qualité du travail que vous fournissez dans vos clubs, c'est aussi la conséquence des actions menées de Mai à Juin 2021.

Je rappelle que le taux de pratique du foot dans notre département est de 3.6% de la population totale ce qui est un des plus forts taux de notre région.

A partir d'un calendrier tenant compte d'une reprise d'activité progressive nous avons pu organiser des compétitions quasi normales, à l'exception du Futsal associé que nous avons dû annuler du fait des contraintes sanitaires.

Au cours de cette saison nous avons vécu de beaux moments de football

Les Journées de rentrée du foot d'animation U7 U9

Les festivals U11 U13

Nos finales de Coupe Du Département et Sport2000-CréditMutuel

Les parcours en Coupe de France de Jura Sud, Jura Dolois, Bresse Jura notamment

Je tiens à saluer et remercier toutes les personnes qui ont été à votre service au cours de cette saison, les bénévoles sans qui rien n'est possible, les employés : Isabelle, Clement avec qui nous avons réalisé notamment une grande saison de Foot à l'école, David qui a décidé de quitter le District le 22 Juillet prochain, Charlotte Apprentie qui a brillamment obtenu son BMF et œuvré au développement du Foot Santé , qui intégrera le District en CDI pour gérer le Site Internet , assure des tâches administratives et continuer le développement du Foot en Marchant

Axel Apprenti qui s'est chargé de la communication et du développement des partenariats

Je n'oublierai pas Marie Pierre qui a pris sa retraite le 1^{er} Décembre

J'ajoute une mention spéciale à Ludovic salarié de la Ligue mais au combien actif sur notre territoire avec la formation et le PPF. Un coucou à Ludo qui après avoir intégré le staff de l'EFF -23 ans est parti jusqu'au 1 Juillet avec l'EFF A au championnat d'Europe féminin qui se déroule en Angleterre Il sera observateur des matchs des adversaires de l'EFF

Afin de continuer à vous accompagner du mieux possible, nous recrutons à partir de Septembre, un BP JEPS APT et un Apprenti en Marketing et Commercial

Je salue les bons partenariats que nous avons avec vous, les clubs, car c'est ainsi que je qualifie nos relations.

- Merci à Tous nos partenaires qui nous accompagnent régulièrement depuis de nombreuses années malgré la crise, pour leur soutien indéfectible.
- Saluer les bons et cordiaux partenariats que nous cultivons avec les partenaires externes à l'instance
- Merci au Conseil Départemental pour ses aides financières constantes
- Merci à l'Etat, à travers l'ANS et le FDVA pour son soutien financier souvent lié à appel à projet
- Merci à nos partenaires privés Sport2000, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole
- Merci à l'Education Nationale, qui nous permet de faire découvrir notre pratique et les valeurs du football aux jeunes filles et garçons.
- Félicitations et remerciements aux membres du nouveau Comité Directeur pour le travail accompli. La mise en route a été fortement perturbée par notre environnement, mais je crois que le travail réalisé est de qualité.

- *Merci aux employés qui durant cette période ont gardé la motivation et qui ont accepté les conditions du chômage partiel proposées, mentalement la perturbation a quelque fois pu être forte. Ces 18 mois nourris d'inquiétudes, ont montré combien*
- *la proximité est importante dans les relations avec vous les clubs, avec les licenciés.*
- *La proximité permet l'écoute des autres, c'est la vitalité du dialogue local*
- *La proximité est au service de l'homme et du développement*
- *la proximité est synonyme de pragmatisme, de dynamisme*
- *la proximité est facteur de cohésion sociale, d'autonomie*
- *la proximité doit résister à la recentralisation.*

Le travail de Tous fait que malgré les idées véhiculées par certains, les incivilités ne progressent pas sur notre territoire.

Bien sur les rencontres avec des faits à bannir (agressions verbales) envers les arbitres sont toujours trop nombreuses (4 pour la saison). En parallèle on note une baisse significative des amendes disciplinaires.

On regrettera l'ambiance autour des terrains

- *Chez les petits, où les parents n'arrivent pas à garder leur sang-froid. Il leur est souvent difficile de penser éducation, progression, avant de faire de leur enfant le champion de demain.*
- *Chez les ados ou les seniors, où les faits disciplinaires trouvent souvent leur origine dans les insultes qui partent des mains courantes.*

Vous avez pu constater que le Comité Directeur est incomplet, du fait du retrait de 3 membres, pour raisons diverses.

Je suis donc à la recherche de 3 membres dont au moins une femme, qui avec charisme, esprit d'innovation souhaitent s'investir au service du football jurassien.

Je recherche aussi une personne qui veuille bien prendre le relais au niveau de la présidence du District.

Les missions de Président de District sont passionnantes, valorisantes en termes de rencontres.

Depuis 2011 j'ai pris beaucoup de plaisir à gérer avec vous Tous et développer notre football. Mais il est temps, je pense pour moi de passer le relais.

Les comportements individualistes exacerbés, les manques de respect, le 'tout est permis » ou l'insoumission régnant dans l'ambiance générale actuelle, me conduisent à repositionner, reconsidérer mon engagement.

J'ai donc décidé de passer le témoin dès que possible. Je continuerai jusqu'à cette échéance à vous accompagner comme à l'habitude et gérer « professionnellement » les affaires.

Vous comptez énormément pour moi. Je tiens à vous exprimer tout mon Respect.

Revenons au terrain

De belles fêtes nous attendent

Cet après midi les finales Féminines, demain les finales Jeunes

Vendredi 24 la finale de la première Coupe de l'Amitié

Dimanche 26 les Premiers Trophées des Champions

Qu'il est bon de créer de nouveaux projets qui reçoivent toute votre attention.

Pour la saison à venir nous avons

- *la création de deux nouveaux clubs Arlay et Saint Aubin*
- *à nouveau deux jeunes joueurs qui intègrent le pôle espoir*

Sur ces éléments très positifs, je vous souhaite une belle assemblée, une belle fin de saison et surtout des belles vacances.

MERCI à vous

ELECTIONS DES DELEGUES DE DISTRICT AUX ASSEMBLEES GENERALES DE LIGUE

Pierre COMTE, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales étant candidat, la Présidence du scrutin est assurée par Paul MEUNIER, membre de la Commission.

Paul MEUNIER rappelle à l'Assemblée les modalités de déroulement du vote :

Les « Clubs de District » sont les Clubs ne répondant pas à la définition de « Club de Ligue » (clubs dont au moins une équipe évolue dans les compétitions de Ligue).

Désignation des Délégués représentant les clubs de District : Les Délégués représentant les clubs de District (titulaires et suppléants) sont élus par l'Assemblée Générale de District au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Elle se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés pour le premier tour.

Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative.

Les Délégués doivent être élus au plus tard 30 jours avant l'Assemblée Générale de Ligue

Nombre de Délégués à élire pour le District de Football du Jura : - 3 titulaires - 3 suppléants

La commission de Surveillance des Opérations électorales a lors de sa réunion du 24 MAI ([voir le Procès-Verbal](#)) validé les 7 candidatures suivantes :

Présentation des candidats, rappel des modalités et vote suivantes :

- Pierre COMTE (club RC Angillon)
- Denis JACQUES (club AS FOUCHERANS)
- Maurice FARES (club PS Dole/Crissey)
- Eric FORELLA (club ISS Pleure)
- Christian LEGRAND (club FC Gevry)
- Eric PATENAT (club FC Rahon)
- Nicolas THABARD (club AS Moisse)

Résultat du scrutin :

Nombre de voix exprimées : 400

Nombre de voix nulles : 6

- **PATENAT Eric : 389 voix - Elu Titulaire**
- **COMTE Pierre : 357 voix – Elu Titulaire**
- **LEGRAND Christian : 349 voix – Elu Titulaire**
- **JACQUES Denis : 326 voix – Elu Suppléant**
- **FORELLA Eric : 312 voix – Elu Suppléant**
- **THABARD Nicolas : 302 voix – Elu Suppléant**
- **FARES Maurice : 300 voix – Non élu**

ETUDE DES VOEUX PRESENTES PAR LES CLUBS

1. Vœu du club de SIROD

« Parmi les réclamations du club de l'ES SIROD, nous avons la demande de faire jouer des filles en U18 masculin. En effet, un club de village, comme nous, a des difficultés à monter une équipe à 11 uniquement de fille mais aussi une équipe à 11 uniquement de garçon

Pour développer les féminines au maximum, surtout avec nos résultats actuels, nous aimerions que cette demande soit étudiée car beaucoup de clubs doivent être dans la même difficulté.

En vous remerciant par avance pour votre considération,

Très cordialement,

Kéran ROMANET, secrétaire de l'ES SIROD »

Le Comité Directeur lors de sa réunion du 17 Mai a émis un avis défavorable à ce vœu et rappelle l'Article 155 des Règlements Généraux de la FFF.

« Article 155 - Mixité

1. Mixité des joueuses Les joueuses U6 F à U 15 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines :

- de leur catégorie d'âge,

- de catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur mais uniquement dans les compétitions de Ligue et de District. En outre, les joueuses U16 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines U15.

2. Mixité des équipes

Par ailleurs les équipes féminines U15 F peuvent participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, U14 ou U15, à 11 ou à 8, sur accord du Comité de Direction du District ou de la Ligue, après avis de l'équipe technique régionale. »

Vœu non adopté par l'Assemblée Générale

2. Vœu du club de l'US FONCINE reçu par mail le 10 Mai à 20H56

« Bonjour

J'ai une demande pour l'assemblée générale

Aujourd'hui, il n'est possible d'engager qu'une seule équipe sénior en entente avec un autre club. Je souhaiterais que l'on puisse en engager deux.

Merci

Cordialement

Philippe SAUGE - US FONCINE »

Le Comité Directeur a émis lors de sa réunion du 17 Mai, un avis **favorable** à cette demande et propose le texte suivant comme modification du règlement des ententes :

Extrait Règlement des Ententes

1. Niveaux de pratique en entente

1.1 Compétitions Seniors

Les équipes en entente sont admises à pratiquer en D3, D4 et D5....

2. Nombre de clubs constituant l'entente

2.1 Compétitions Seniors

La création d'une entente d'équipes Séniors est possible entre 2 (deux) clubs

3. Nombre d'équipes en entente autorisées par club et par catégorie

3.1 Compétitions Seniors

Une seule Deux équipes en entente entre deux clubs est sont autorisées dans les compétitions Séniors garçons »

Résultat du vote à main levée : 46 Pour / 2 Contre / 4 Abstentions

Mise en application : 01/07/2022

3. Vœu du Club de ASPTT GRAND LONS JURA reçu par mail le 11 Mai à 11H19

« Bonjour.

Nous proposons la refonte complète des championnats D3 et D4.

Les équipes de D3 et D4 ont le droit au même traitement que les équipes de D1 et D2.

Depuis mars, les équipes jouent un weekend sur deux, sauf pour ceux qui ont la chance d'aller loin en coupe.

Pas assez de matchs donc démotivation des licenciés.

De même, il serait plus judicieux de regrouper les équipes de D4 évoluant à 8 dans la même poule.

Cordialement,

Eric GENTET - ASPTT GRAND LONS JURA »

Le Comité Directeur émet un avis défavorable à cette demande et rappelle qu'il avait été acté que cette modification était valable pour deux ans.

Concernant les équipes à 8, le Comité propose que les équipes à 8 soient regroupées dans la mesure où elles seront à minima au nombre de 5.

MODIFICATIONS DES TEXTES

CHAMPIONNATS JEUNES U13/ U15 ET U18

Nicolas THABARD, secrétaire Général, présente les évolutions des règlements des championnats jeunes et rappelle que malgré le texte voté en Octobre 2022 qui autorise le Comité Directeur a géré seul les textes des compétitions, cette modification importante est soumise au vote de l'AG.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U13G

Les championnats sont ouverts aux clubs en règle avec les obligations issues des règlements, fédéraux, régionaux et départementaux. Chaque club a accès au dossier d'engagement qui est à compléter sur Footclubs

1. ORGANISATION

Le championnat U13G se déroule en 2 phases :

- Phase automne
- Phase printemps

Lors de chaque phase, trois divisions sont mises en place :

PHASE	DIVISION	NBRE EQUIPES	GROUPES
PHASE AUTOMNE	D1	8 équipes	1 groupe de 8
	D2	16 équipes	2 groupes de 8
	D3	Autres équipes	x groupes de 8 équipes maximum
PHASE PRINTEMPS	D1	10 équipes	1 groupe de 10
	D2	20 équipes	2 groupes de 10
	D3	Autres équipes	x groupes de 6 à 10 équipes maximum

- 1) A la fin de chaque phase (Automne et Printemps) la Commission des Jeunes établira les classements « Niveaux de Pratiques » prenant en compte, le classement sportif, les niveaux d'encadrement, de label et de formation, les critères de forfait, discipline, participation au PPF, les points bonus.
- 2) Le positionnement des équipes par niveau de compétition, est réalisé après avoir pris connaissance des engagements validés en compétition de Ligue,
- 3) Une seule équipe par club est acceptée au niveau D1 et D2
- 4) L'affectation d'une équipe à un niveau de compétition s'effectue par l'analyse des critères en respectant l'ordre des tableaux « Niveaux de Pratiques », donnant l'origine des équipes qui composeront les catégories.
- 5) Les classements "Niveaux de Pratique" sont portés à la connaissance des clubs, l'engagement du club, dans les délais définis, vaut acceptation de la proposition de la Commission des Jeunes. Dans le cas contraire, la commission demandera aux clubs une confirmation de l'acceptation ou non, de sa proposition de niveau de compétition. L'absence de réponse du club dans un délai de 72h sera considérée comme acceptation de la proposition du District.
- 6) La composition des groupes par niveau de pratique est proposée au Comité Directeur du District par la Commission des Jeunes pour validation.

NB : Les groupes de la phase automne de la saison 2022/2023 seront constitués à partir des critères en vigueur lors de la saison 2021/2022.

Les classements de la phase automne et l'élaboration des groupes « phase printemps » de la saison 2022/2023 seront faits avec ce nouveau règlement.

Phase automne :

b. Le championnat U13D1

1 groupe de 8 équipes en match aller seulement (7 journées). Une seule équipe par club.

Sur proposition de la CDJ, ce groupe sera composé :

- des équipes ayant joué la saison précédente en U13 I.S. et n'accédant pas en U14R
- des équipes terminant
 1. Aux meilleures places en U13 D1 la saison précédente puis
 2. Aux meilleures places de U13 D2 la saison précédente.

Afin d'effectuer le classement sur 100 points, 3 critères sont pris en compte :

- Critère sportif
- Critère d'encadrement
- Critère de structuration

Critères sportifs (85 points)		Critères de structuration du club (4 points)		Critères d'encadrement (9 pts)	
1 ^{er}	85	LABEL ELITE	4	Diplôme	Points
2 ^{ème}	75	LABEL EXCELLENCE	3	BEF ou +	9
3 ^{ème}	65	LABEL ESPOIR	2	BMF	8
4 ^{ème}	55	DIPLOME ENCOURAGEMENT	1	CFF 1 2 3	7
5 ^{ème}	45			CFF3	0
6 ^{ème}	35	FORMATION Tuteur arbitrage à la touche 2 points		Module U18	0
7 ^{ème}	25			CFF 2	5
8 ^{ème}	15	BONUS CLUBS NON LABELLISES Engagement 1 Equipe Féminine / phase de U9F à U12F = + 1 point de U13F à U18F = + 1 point		Module U15	2
9 ^{ème}	5			CFF1	2
10 ^{ème}	0			Module U13	3
				Module U11	1

MALUS	
Type	Points
Forfait simple	-5
Forfait général = disparition de l'équipe la saison suivante	
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale de 5 matchs ferme (joueur, dirigeant, éducateur)	- 5 points
PPF (absence d'un joueur convoqué SANS JUSTIFICATIF)	-2

➤ **Les points de critères sportifs** sont établis en fonction du classement à l'issue des matchs. Ce classement prend en compte le résultat des rencontres **et les résultats des défis jongleries obligatoires** mis en place.

Les points de ces défis sont saisis par le secrétariat du District en points bonus des résultats des rencontres.

Le défi jonglage devra être réalisé avant le match, les joueurs se comptant 2 par 2, l'objectif étant 50 contacts « pied droit », 50 contacts « pied gauche » et 50 contacts « tête » avec 2 essais sans surface de rattrapage.

Le total des points se fera sur les 8 meilleurs totaux individuels sans prendre obligatoirement en compte le gardien.

Le barème d'attribution des points est le suivant :

Moins de 900 : 0 point

De 900 à 1099 : + 1 point

De 1100 à 1200 : + 2 points

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, les points seront attribués en fonction des dispositifs stipulés dans le règlement « Autour de la Rencontre, article 12 ».

- **Les points du critère de structuration** sont obtenus pour toutes les équipes d'un club ayant obtenu un label au moment de l'établissement des classements.
Pour les équipes évoluant en entête les points de structuration attribués seront ceux du club le moins favorable
Pour les équipes en groupement les points de structuration seront attribués si et seulement si le groupement est labellisé.
- **Les points du critère « Tuteur arbitrage à la touche »** sont obtenus par la participation du dirigeant accompagnateur de l'équipe déclaré sur Footclubs, à une formation dispensée par le District en début de saison. Un tuteur formé ne peut couvrir qu'une seule équipe.
Cette formation est obligatoire pour toute équipe prétendante à une accession. Elle est valable la saison en cours et la saison suivante.
- **Les points pour le critère encadrement** sont attribués si et seulement si :
 - L'éducateur a été déclaré comme responsable de l'équipe sous FootClubs au minimum 10 jours avant le début de la compétition
 - L'éducateur déclaré comme responsable est bien présent sur 80% des matchs et figure bien sur les feuilles de match de son équipe.
- **Les points bonus sont attribués aux clubs non labellisés (éviter la double comptabilisation dans le cas des clubs labellisés)** sont attribués si et seulement si : le ou les équipes engagées ont participé à au moins 80% des rencontres prévues.

A l'issue du classement selon les critères, si deux ou plusieurs équipes sont à égalité, le critère sportif déterminera le classement des équipes.

c. Le championnat U13 D2

2 groupes de 8 équipes en match aller seulement (=>7 journées).

Une seule équipe par club.

Sur proposition de la CDJ, ces groupes seront composés :

- des équipes ayant joué la saison précédente en U13 D1 et ne pouvant accéder au championnat U13 D1.
- des équipes de U13 D2 de la saison précédente n'accédant pas en D1 selon l'ordre du classement effectué en fonction des critères.

Les critères de classement des équipes sont les mêmes que ceux utilisés en U13 D1 à la seule différence que le barème de jonglerie utilisé est le suivant :

Moins de 200 : 0 point

De 200 à 499 : + 1 point

500 et plus : + 2 points

d. Le championnat U13 D3

X groupes de 8 équipes maximum en matchs aller simple.

Ces groupes seront composés géographiquement avec les équipes ne participant pas au championnat U13D1 et U13 D2.

Les critères de classement des équipes sont les mêmes que ceux utilisés en U13 D1 D1 à la seule différence que le barème de jonglerie utilisé est le suivant :

Moins de 100 : 0 point

De 100 à 299 : + 1 point

300 et plus : + 2 points

2. PHASE PRINTEMPS

a. Le championnat Inter-secteurs

Un certain nombre d'équipes auront la possibilité d'accéder à ce championnat au printemps.

Le nombre d'équipes est déterminé par la Ligue de Bourgogne Franche Comté (Ratio : nombre d'équipe de District / nombre d'équipe total en Ligue), il est communiqué chaque début de saison.

Le départage des équipes pour cette accession se fera suivant le classement des équipes du groupe U13 D1 automne en intégrant les critères

Critères sportifs (85 points)		Critères de structuration du club (4 points)		Critères d'encadrement (9 pts)	
1er	85	LABEL ELITE	4	Diplôme	Points
2ème	75	LABEL EXCELLENCE	3	BEF ou +	9
3ème	65	LABEL ESPOIR	2	BMF	8
4ème	55	DIPLOME ENCOURAGEMENT	1	CFF 1 2 3	7
5ème	45			CFF3	0

6ème	35	FORMATION Tuteur arbitrage à la touche	Module U18	0
7ème	25		CFF 2	5
8ème	15	BONUS CLUBS NON LABELLISES Engagement 1 Equipe Féminine / phase de U9F à U12F = + 1 point de U13F à U18F = + 1 point	Module U15	2
			CFF1	2
			Module U13	3
			Module U11	1

MALUS	
Type	Points
Forfait simple	-5
Forfait général = disparition de l'équipe la saison suivante	
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale de 5 matchs ferme (joueur, dirigeant, éducateur)	- 5 points
PPF (absence d'un joueur convoqué SANS JUSTIFICATIF)	-2

Rappel : Pour prétendre à une accession en U13 Inter secteurs, une équipe doit présenter un dirigeant Tuteur ayant suivi la formation « Tuteur arbitrage à la touche » au cours de la saison ou la saison précédente.

b. Le championnat U13 D1 « Printemps »

1 groupe de 10 équipes en matchs aller seulement (=>9 journées).

Ce groupe sera composé :

- des équipes ayant joué à l'automne en U13 D1 et n'ayant pu accéder au championnat U13 I.S.
- des équipes terminant aux meilleures places en U13 D2 à l'automne. (En fonction des critères)

Le choix des équipes sera effectué selon les classements par critères de la phase automne (1 classement pour l'ensemble des groupes)

c. Le championnat U13D2

2 groupes de 10 équipes en matchs aller seulement (=>9 journées).

Ces groupes seront composés :

- De l'équipe classée dernière du championnat U13 D1
- des équipes ayant joué à l'automne en U13 D2 et n'ayant pu accéder au championnat U13 D1

- des équipes terminant aux meilleures places en U13 D3 à l'automne. (En fonction des critères)
Le choix des équipes sera effectué selon les classements par critères de la phase automne (1 classement pour l'ensemble des groupes)

d. Le championnat U13 D3

X groupes de 6 à 10 équipes maximum composées des équipes n'évoluant ni en D1 ni en D2 ainsi que des équipes nouvellement engagées.

L'équipe classée dernière du championnat U13D2 automne, sera automatiquement intégrée en D3 pour la phase printemps

Le choix des équipes sera effectué selon les classements par critères de la phase automne (1 classement pour l'ensemble des groupes)

3. PARTICIPATION ET QUALIFICATION

Peuvent participer aux compétitions U13 :

- Les joueurs garçons licenciés U12 et U13
- Les joueurs garçons licenciés U11 et les joueuses licenciées U11F dans la limite de 3 par équipe.
- Les joueuses licenciées U12F / U13F/U14F

4. TERRAINS IMPRATICABLES

Se reporter au Règlement « Procédure Remise de Match »

5. HORAIRES DES RENCONTRES

- Les clubs souhaitant jouer les rencontres U13 le samedi matin à 10h30 le feront savoir au Secrétariat du District lors de l'engagement des équipes sous Footclubs. Le District programmera alors les rencontres à domicile des clubs demandeurs à 10h30.
- Pour les clubs n'effectuant pas de demande, les rencontres seront fixées le samedi après-midi à 14h30
NB : Il est tout à fait possible pour les clubs de demander une modification de la date et/ou de l'horaire de la rencontre.

Se reporter au règlement « [Autour de la Rencontre](#) »

6. DUREE DES RENCONTRES

Les rencontres se déroulent en 2 mi-temps de 30 minutes.

Chacune de ces mi-temps est entrecoupée d'une pause coaching de 2 minutes maximum permettant le changement d'arbitre assistant et le passage de quelques consignes par l'éducateur.

7. ARBITRAGE A LA TOUCHE

En U13, obligation de faire arbitrer la touche par un joueur de l'équipe.

En première période un remplaçant effectue la fonction d'assistant, en seconde période ce joueur joue et est remplacé par un joueur qui a participé en première période.

Il est possible de changer de « joueur effectuant la fonction d'assistant », par un autre joueur au milieu d'une mi-temps durant la pause coaching après en avoir averti l'arbitre du match. Un maximum de 3 changements par rencontre est possible.

En cas d'absence de remplaçant c'est un dirigeant licencié qui effectue la fonction d'assistant.

Les noms des joueurs ayant arbitré devront apparaître sur la feuille annexe (feuille papier) et dans l'observation du match (FMI).

8. CARTON VERT

Le dispositif Carton Vert est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements

Mise en place

Le club accueillant :

Il est chargé de la mise en place du dispositif.

Les observateurs :

2 observateurs neutres sont désignés pour identifier les joueurs auteurs de bons gestes au cours de la rencontre. Un éducateur, un dirigeant ou encore un parent peuvent occuper ce rôle d'observateur, la seule condition étant que leur nombre par équipe soit identique.

Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs de l'Equipe B, et inversement.

A l'issue du match :

- Sont désignés le ou les joueurs à récompenser

Les joueurs lauréats reçoivent un carton vert sur lequel est inscrit leur nom.

- **La remise** se fait soit dans le vestiaire, soit sur le terrain, en présence des acteurs du match (joueurs et arbitres).

- **Le motif** de la désignation est annoncé en s'appuyant sur les 5 valeurs «PRETS». Un classement par équipe comptabilisant le nombre de cartons verts reçus, sera réalisé à l'issue du championnat.

- **Attribution :**

3 cartons verts au maximum par match :

- 2 cartons décernés par les observateurs (1 joueur ou joueuse maximum par équipe)

- 1 carton vert décerné par l'arbitre (1 joueur ou joueuse maximum par rencontre)

L'attribution d'un carton vert n'est pas une obligation, il est décerné dans le cadre de bonnes attitudes.

L'officiel de la rencontre renseigne sur la FMI le ou les bénéficiaires ainsi que la valeur prônée.

9. INFRACTIONS AUX REGLEMENTS

Les infractions aux Règlements ou non-respects des Règlements ci-dessus seront étudiées par les commissions idoines du District et feront l'objet de sanctions, et/ou, d'amendes suivant les dispositions financières du District.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U15G

Les championnats sont ouverts aux clubs en règle avec les obligations issues des règlements, fédéraux, régionaux et départementaux. Chaque club a accès au dossier d'engagement qui est à compléter sur Footclubs

1. ORGANISATION

Le championnat U15G se déroule en 2 phases :

- Phase automne
- Phase printemps

Lors de chaque phase, deux divisions sont mises en place :

PHASE	DIVISION	NBRE EQUIPES	GROUPES
PHASE AUTOMNE	D1	8 équipes	1 groupe de 8
	D2	Autres équipes	x groupes de 8 équipes maximum
PHASE PRINTEMPS	D1	10 équipes	1 groupe de 10
	D2	Autres équipes	X groupes de 6 à 10 équipes maximum

- 7) A la fin de chaque phase (Automne et Printemps) la Commission des Jeunes établira les classements « Niveaux de Pratiques » prenant en compte, le classement sportif, les niveaux d'encadrement et de label et de formation, les critères de forfait, discipline, participation au PPF, les points bonus.
- 8) Le positionnement des équipes par niveau de compétition, est réalisé après avoir pris connaissance des engagements validés en compétition de Ligue,
- 9) Une seule équipe par club est acceptée au niveau D1.
- 10) L'affectation d'une équipe à un niveau de compétition s'effectue par l'analyse des critères en respectant l'ordre des tableaux « Niveaux de Pratiques », donnant l'origine des équipes qui composeront les catégories.
- 11) Les classements "Niveaux de Pratique" sont portés à la connaissance des clubs, l'engagement du club dans les délais définis, vaut acceptation de la proposition de la Commission des Jeunes. Dans le cas contraire, la commission demandera aux clubs une confirmation de l'acceptation ou non, de sa proposition de niveau de compétition. L'absence de réponse du club dans un délai de 72h sera considérée comme acceptation de la proposition du District.
- 12) La composition des groupes par niveau de pratique est proposée au Comité Directeur du District par la Commission des Jeunes pour validation.

NB : Les groupes de la phase automne de la saison 2022/2023 seront constitués à partir des critères en vigueur lors de la saison 2021/2022.

Les classements de la phase automne et l'élaboration des groupes « phase printemps » de la saison 2022/2023 seront faits avec ce nouveau règlement.

2. Phase automne :

a. Le championnat U15D1

1 groupe de 8 équipes en match aller seulement (7 journées). Une seule équipe par club.

Sur proposition de la CDJ, ce groupe sera composé :

- des équipes ayant joué la saison précédente en U14R et ne pouvant accéder au championnat U15R
- des équipes ayant joué la saison précédente en U13 IS et ne pouvant accéder au championnat U14R
- des équipes ayant terminé aux meilleures places en U13 D1 la saison précédente en fonction des critères (=> jusqu'à la 6^{ème} place)
- des équipes ayant terminé aux meilleures places en U15 D1 la saison précédente en fonction des critères et n'accédant pas en U18D1
(=> jusqu'à la 9^{ème} place)
- des équipes ayant terminé aux meilleures places en U15D2 la saison précédente en fonction des critères (jusqu'à la 6^{ème} place)

Afin d'effectuer le classement sur 100 points, 3 critères sont pris en compte :

- Critère sportif
- Critère d'encadrement
- Critère de structuration

Critères sportifs (85 points)		Critères de structuration du club (4 points)		Critères d'encadrement (9 pts)	
1 ^{er}	85	LABEL ELITE	4	Diplôme	Points
2 ^{ème}	75	LABEL EXCELLENCE	3	BEF ou +	9
3 ^{ème}	65	LABEL ESPOIR	2	BMF	8
4 ^{ème}	55	DIPLOME ENCOURAGEMENT	1	CFF 1 2 3	7
5 ^{ème}	45			CFF3	2
6 ^{ème}	35	FORMATION Tuteur arbitrage à la touche 2 points		Module U18	1
7 ^{ème}	25			CFF 2	5
8 ^{ème}	15	BONUS CLUBS NON LABELLISES Engagement 1 Equipe Féminine / phase de U9F à U12F = + 1 point de U13F à U18F = + 1 point		Module U15	3
9 ^{ème}	5			CFF1	0
10 ^{ème}	0			Module U13	1
				Module U11	0
MALUS					

Type	Points
Forfait simple	-5
Forfait général = disparition de l'équipe la saison suivante	
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale de 5 matchs ferme (joueur, dirigeant, éducateur)	- 5 points
PPF (absence d'un joueur convoqué SANS JUSTIFICATIF)	-2

➤ **Les points de critères sportifs** sont établis en fonction du classement à l'issue des matchs.
En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, les points seront attribués en fonction des dispositifs stipulés dans le règlement « Autour de la Rencontre, article 12 ».

- **Les points du critère de structuration** sont obtenus pour toutes les équipes d'un club ayant obtenu un label au moment de l'établissement des classements.
- **Les points du critère « Tuteur arbitrage à la touche »** sont obtenus par la participation du dirigeant accompagnateur de l'équipe déclaré sur Footclubs, à une formation dispensée par le District en début de saison.
Un tuteur formé ne peut couvrir qu'une seule équipe.
Cette formation est obligatoire pour toute équipe prétendante à une accession. Elle est valable la saison en cours et la saison suivante.
- **Les points pour le critère encadrement** sont attribués si et seulement si :
 - L'éducateur a été déclaré comme responsable de l'équipe sous FootClubs au minimum 10 jours avant le début de la compétition
 - L'éducateur déclaré comme responsable est bien présent sur 80% des matchs et figure bien sur les feuilles de match de son équipe.
- **Les points bonus sont attribués aux clubs non labellisés (éviter la double comptabilisation dans le cas des clubs labellisés)** sont attribués si et seulement si : le ou les équipes engagées ont participé à au moins 80% des rencontres prévues.

A l'issue du classement selon les critères, si deux ou plusieurs équipes sont à égalité, le critère sportif déterminera le classement des équipes.

b. Le championnat U15 D2

x groupes de 8 équipes maximum en matchs aller seulement (=> 7 journées).

Une ou plusieurs équipes par club peuvent s'inscrire.

Sur proposition de la Commission des Jeunes, ces groupes seront composés des équipes engagées ne participant pas au championnat U15D1.

3. PHASE PRINTEMPS

a. Le championnat Inter-secteurs

Un certain nombre d'équipes auront la possibilité d'accéder à ce championnat au printemps.

Le nombre d'équipes est déterminé par la Ligue de Bourgogne Franche Comté (Ratio : nombre d'équipe de District / nombre d'équipe total en Ligue) et est communiqué chaque début de saison.

Le départage des équipes pour cette accession se fera suivant le classement des équipes du groupe U15 D1 automne en intégrant les critères.

Critères sportifs	Critères de structuration du club	Critères d'encadrement
--------------------------	--	-------------------------------

(85 points)		(4 points)		(9 pts)	
1 ^{er}	85	LABEL ELITE	4	Diplôme	Points
2 ^{ème}	75	LABEL EXCELLENCE	3	9	9
3 ^{ème}	65	LABEL ESPOIR	2	8	8
4 ^{ème}	55	DIPLOME ENCOURAGEMENT	1	7	7
5 ^{ème}	45			2	0
6 ^{ème}	35	FORMATION Tuteur arbitrage à la touche 2 points		Module U18	1
7 ^{ème}	25			CFF 2	5
8 ^{ème}	15	BONUS CLUBS NON LABELLISES Engagement 1 Equipe Féminine / phase de U9F à U12F = + 1 point de U13F à U18F = + 1 point		3	2
9 ^{ème}	5			0	2
10 ^{ème}	0			1	3
				Module U11	0

MALUS	
Type	Points
Forfait simple	-5
Forfait général = disparition de l'équipe la saison suivante	
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale de 5 matchs ferme (joueur, dirigeant, éducateur)	- 5 points
PPF (absence d'un joueur convoqué SANS JUSTIFICATIF)	-2

Rappel : Pour prétendre à une accession en U15 Inter secteurs, une équipe doit présenter un dirigeant Tuteur ayant suivi la formation « Tuteur arbitrage à la touche » au cours de la saison ou la saison précédente.

b. Le championnat U15 D1 « Printemps »

1 groupe de 10 équipes en matchs aller seulement (=>9 journées).

Ce groupe sera composé :

- des équipes ayant joué à l'automne en U15 D1 et n'ayant pu accéder au championnat U15 I.S.
- des équipes terminant aux meilleures places en U15 D2 à l'automne. (En fonction des critères)

Le choix des équipes sera effectué selon les classements par critères de la phase automne (1 classement pour l'ensemble des groupes)

c. Le championnat U15 D2 « Printemps »

2 groupes de 10 équipes en matchs aller seulement (=> 9 journées).

Ces groupes seront composés :

- De l'équipe classée dernière du championnat U15 D1 Automne
- des équipes ayant joué à l'automne en U15 D2 et n'ayant pu accéder au championnat U15 D1
- des équipes nouvellement engagées

Le choix des équipes sera effectué selon les classements par critères de la phase automne (1 classement pour l'ensemble des groupes)

4. EQUIPES ENGAGEES A 8

Ces équipes participeront aux championnats U15D2 (automne et printemps)

Si leur nombre est à minima de 6, elles constitueront un groupe à part.

Dans le cas contraire, elles seront intégrées au championnat avec les équipes à 11.

Elles prendront part au classement à part entière mais ne pourront prétendre à une accession.

De ce fait, dans le cas d'une rencontre entre une équipe à 8 et une équipe à 11, le match se déroulera à 8*8.

5. PARTICIPATION ET QUALIFICATION

Peuvent participer aux compétitions U15 :

- Les joueurs garçons licenciés U14 et U15
- Les joueurs garçons licenciés U13 et les joueuses licenciées U13F dans la limite de 3 par équipe.
- Les joueuses licenciées U14F / U15F / U16F

6. TERRAINS IMPRATICABLES

Se reporter au Règlement « Procédure Remise de Match »

7. HORAIRES DES RENCONTRES

- Les clubs souhaitant jouer les rencontres U15 le samedi matin à 10h30 le feront savoir au Secrétariat du District lors de l'engagement des équipes sous Footclubs. Le District programmera alors les rencontres à domicile des clubs demandeurs à 10h30.
- Pour les clubs n'effectuant pas de demande, les rencontres seront fixées le samedi après-midi à 14h30
NB : Il est tout à fait possible pour les clubs de demander une modification de la date et/ou de l'horaire de la rencontre. Se reporter au règlement « [Autour de la Rencontre](#) »

8. DUREE DES RENCONTRES

Les rencontres se déroulent en 2 mi-temps de 40 minutes.

9. ARBITRAGE A LA TOUCHE

En U15, obligation de faire arbitrer la touche par un joueur de l'équipe.

En première période un remplaçant effectue la fonction d'assistant, en seconde période ce joueur joue et est remplacé par un joueur qui a participé en première période.

Il est possible de changer de « joueur effectuant la fonction d'assistant », par un autre joueur au milieu d'une mi-temps après en avoir averti l'arbitre du match. Un maximum de 3 changements par rencontre est possible.

En cas d'absence de remplaçant c'est un dirigeant licencié qui effectue la fonction d'assistant.

Les noms des joueurs ayant arbitré devront apparaître sur la feuille annexe (feuille papier) et dans observation du match (FMI).

10. CARTON VERT

Le dispositif Carton Vert est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements

Mise en place

Le club accueillant :

Il est chargé de la mise en place du dispositif.

Les observateurs :

2 observateurs neutres sont désignés pour identifier les joueurs auteurs de bons gestes au cours de la rencontre. Un éducateur, un dirigeant ou encore un parent peuvent occuper ce rôle d'observateur, la seule condition étant que leur nombre par équipe soit identique.

Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs de l'Equipe B, et inversement.

A l'issue du match :

- Sont désignés le ou les joueurs à récompenser

Les joueurs lauréats reçoivent un carton vert sur lequel est inscrit leur nom.

- **La remise** se fait soit dans le vestiaire, soit sur le terrain, en présence des acteurs du match (joueurs et arbitres).

- **Le motif** de la désignation est annoncé en s'appuyant sur les 5 valeurs « PRETS ». Un classement par équipe comptabilisant le nombre de cartons verts reçus, sera réalisé à l'issue du championnat.

- Attribution :

3 cartons verts au maximum par match :

- 2 cartons décernés par les observateurs (1 joueur ou joueuse maximum par équipe)

- 1 carton vert décerné par l'arbitre (1 joueur ou joueuse maximum par rencontre)

L'attribution d'un carton vert n'est pas une obligation, il est décerné dans le cadre de bonnes attitudes.

L'officiel de la rencontre renseigne sur la FMI le/les bénéficiaires ainsi que la valeur prônée.

11. INFRACTIONS AUX REGLEMENTS

Les infractions aux Règlements ou non-respects des Règlements ci-dessus seront étudiées par les commissions idoines du District et feront l'objet de sanctions, et/ou, d'amendes suivant les dispositions financières du District.



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U18G

Les championnats sont ouverts aux clubs en règle avec les obligations issues des règlements, fédéraux, régionaux et départementaux. Chaque club a accès au dossier d'engagement qui est à compléter sur Footclubs

PHASE	DIVISION	NBRE EQUIPES	GROUPES
PHASE AUTOMNE	D1	8 équipes	1 groupe de 8
	D2	Autres équipes	x groupes de 8 équipes maximum
PHASE PRINTEMPS	D1	10 équipes	1 groupe de 10
	D2	Autres équipes	X groupes de 6 à 10 équipes maximum

1. ORGANISATION

Le championnat U18G se déroule en 2 phases :

- Phase automne
- Phase printemps

Lors de chaque phase, trois divisions sont mises en place :

- 1) A la fin de chaque phase (Automne et Printemps) la Commission des Jeunes établira les classements « Niveaux de Pratiques » prenant en compte, le classement sportif, les niveaux d'encadrement de label et de formation, les critères de forfait, discipline, participation au PPF, les points bonus.
- 2) Le positionnement des équipes par niveau de compétition, est réalisé après avoir pris connaissance des engagements validés en compétition de Ligue,
- 3) Une seule équipe par club est acceptée au niveau D1.
- 4) L'affectation d'une équipe à un un niveau de compétition s'effectue par l'analyse des critères en respectant l'ordre des tableaux « Niveaux de Pratiques donnant l'origine des équipes qui composeront les catégories.
- 5) Les classements "Niveaux de Pratique" sont portés à la connaissance des clubs, l'engagement du club, dans les délais définis, vaut acceptation de la proposition de la Commission des Jeunes. Dans le cas contraire, la commission demandera aux clubs une confirmation de l'acceptation ou non, de sa proposition de niveau de compétition. L'absence de réponse du club dans un délai de 72h sera considérée comme acceptation de la proposition du District.
- 6) La composition des groupes par niveau de pratique est proposée au Comité Directeur du District par la Commission des Jeunes pour validation.

NB : Les groupes de la phase automne de la saison 2022/2023 seront constitués à partir des critères en vigueur lors de la saison 2021/2022.

Les classements de la phase automne et l'élaboration des groupes « phase printemps » de la saison 2022/2023 seront faits avec ce nouveau règlement.

Phase automne :

b. Le championnat U18 D1

1 groupe de 8 équipes en match aller seulement (7 journées). Une seule équipe par club.

Sur proposition de la CDJ, ce groupe sera composé :

- des équipes ayant joué la saison précédente en U17R et ne pouvant accéder au championnat U18R
- des équipes ayant joué la saison précédente en U16R et ne pouvant accéder au championnat U17R
- des équipes ayant joué en U15 IS la saison précédente et ne pouvant accéder au championnat U16R
- des équipes ayant joué en U15 D1 la saison précédente
- des équipes ayant joué en U18 D1 ma saison précédente
- des équipes ayant terminé aux meilleures places en U15D2 la saison précédente en fonction des critères (jusqu'à la 6^{ème} place)

Afin d'effectuer le classement sur 100 points, 3 critères sont pris en compte :

- Critère sportif
- Critère d'encadrement
- Critère de structuration

Critères sportifs (85 points)		Critères de structuration du club (4 points)		Critères d'encadrement (9 pts)	
1 ^{er}	85	LABEL ELITE	4	Diplôme	Points
2 ^{ème}	75	LABEL EXCELLENCE	3	BEF ou +	9
3 ^{ème}	65	LABEL ESPOIR	2	BMF	8
4 ^{ème}	55	DIPLOME ENCOURAGEMENT	1	CFF 1 2 3	7
5 ^{ème}	45			CFF3	5
6 ^{ème}	35	FORMATION Tuteur arbitrage à la touche 2 points		Module U18	1
7 ^{ème}	25			CFF 2	5
8 ^{ème}	15	BONUS CLUBS NON LABELLISES Engagement 1 Equipe Féminine / phase de U9F à U12F = + 1 point de U13F à U18F = + 1 point		Module U15	1
9 ^{ème}	5			CFF1	0
10 ^{ème}	0			Module U13	0
				Module U11	0
MALUS					
Type				Points	
Forfait simple				-5	

Forfait général = disparition de l'équipe la saison suivante	
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale de 5 matchs ferme (joueur, dirigeant, éducateur)	- 5 points
PPF (absence d'un joueur convoqué SANS JUSTIFICATIF)	-2

- **Les points de critères sportifs** sont établis en fonction du classement à l'issue des matchs. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, les points seront attribués en fonction des dispositifs stipulés dans le Règlement « Autour de la Rencontre, article 12 ».
- **Les points du critère de structuration** sont obtenus pour toutes les équipes d'un club ayant obtenu un label au moment de l'établissement des classements.
- **Les points du critère « Tuteur arbitrage à la touche »** sont obtenus par la participation du dirigeant accompagnateur de l'équipe déclaré sur Footclubs, à une formation dispensée par le District en début de saison. Un tuteur formé ne peut couvrir qu'une seule équipe.

Cette formation est obligatoire pour toute équipe prétendante à une accession. Elle est valable la saison en cours et la saison suivante.

- **Les points pour le critère encadrement** sont attribués si et seulement si :
 - L'éducateur a été déclaré comme responsable de l'équipe sous FootClubs au minimum 10 jours avant le début de la compétition
 - L'éducateur déclaré comme responsable est bien présent sur 80% des matchs et figure bien sur les feuilles de match de son équipe.
- **Les points bonus sont attribués aux clubs non labellisés (évite la double comptabilisation dans le cas des clubs labellisés)** sont attribués si et seulement si : le ou les équipes engagées ont participé à au moins 80% des rencontres prévues.

A l'issue du classement selon les critères, si deux ou plusieurs équipes sont à égalité, le critère sportif déterminera le classement des équipes.

c. Le championnat U18 D2

x groupes de 8 équipes maximum en matchs aller seulement (=>7 journées).

Une ou plusieurs équipes par club peuvent s'inscrire.

Sur proposition de la CDJ, ces groupes seront composés des équipes engagées ne participant pas au championnat U18D1.

2. PHASE PRINTEMPS

a. Le championnat Inter-secteurs

Un certain nombre d'équipes auront la possibilité d'accéder à ce championnat au printemps.

Le nombre d'équipes est déterminé par la Ligue de Bourgogne Franche Comté (Ratio : nombre d'équipe de District/nombre d'équipe total en Ligue) et est communiqué chaque début de saison.

Le départage des équipes pour cette accession se fera suivant le classement des équipes du groupe U18 D1 automne en intégrant les critères.

Critères sportifs (85 points)		Critères de structuration du club (4 points)		Critères d'encadrement (9 pts)	
1 ^{er}	85	LABEL ELITE	4	Diplôme	Points
2 ^{ème}	75	LABEL EXCELLENCE	3	9	9
3 ^{ème}	65	LABEL ESPOIR	2	8	8
4 ^{ème}	55	DIPLOME ENCOURAGEMENT	1	7	7
5 ^{ème}	45			5	5
6 ^{ème}	35	FORMATION Tuteur arbitrage à la touche 2 points		Module U18	3
7 ^{ème}	25			CFF 2	2
8 ^{ème}	15	BONUS CLUBS NON LABELLISES Engagement 1 Equipe Féminine / phase de U9F à U12F = + 1 point de U13F à U18F = + 1 point		1	1
				0	0
				0	0
				Module U11	0

MALUS	
Type	Points
Forfait simple	-5
Forfait général = disparition de l'équipe la saison suivante	
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale de 5 matchs ferme (joueur, dirigeant, éducateur)	- 5 points
PPF (absence d'un joueur convoqué SANS JUSTIFICATIF)	-2

Rappel : Pour prétendre à une accession en U18 Inter secteurs, une équipe doit présenter un dirigeant Tuteur ayant suivi la formation « Tuteur arbitrage à la touche » au cours de la saison ou la saison précédente.

b. Le championnat U18 D1 « Printemps »

1 groupe de 10 équipes en matchs aller seulement (=>9 journées).

Ce groupe sera composé :

- des équipes ayant joué à l'automne en U18 D1 et n'ayant pu accéder au championnat U18 I.S.

- des équipes terminant aux meilleures places en U18 D2 à l'automne. (En fonction des critères)

Le choix des équipes sera effectué selon les classements par critères de la phase automne (1 classement pour l'ensemble des groupes)

c. Le championnat U18 D2 « Printemps »

2 groupes de 10 équipes en matchs aller seulement (=>9 journées).

Ces groupes seront composés :

- De l'équipe classée dernière du championnat U18 D1
- des équipes ayant joué à l'automne en U18 D2 et n'ayant pu accéder au championnat U18 D1
- des équipes nouvellement engagées

Le choix des équipes sera effectué selon les classements par critères de la phase automne (1 classement pour l'ensemble des groupes)

3. EQUIPES ENGAGEES A 8

Ces équipes participeront aux championnats U18 D2 (automne et printemps)

Si leur nombre est à minima de 6, elles constitueront un groupe à part.

Dans le cas contraire, elles seront intégrées au championnat avec les équipes à 11.

Elles prendront part au classement à part entière mais ne pourront prétendre à une accession.

De ce fait, dans le cas d'une rencontre entre une équipe à 8 et une équipe à 11, le match se déroulera à 8*8.

4. PARTICIPATION ET QUALIFICATION

Peuvent participer aux compétitions U18 :

- Les joueurs garçons licenciés U16, U17 et U18
- Les joueurs garçons licenciés U15 dans la limite de 3 par équipe.

5. TERRAINS IMPRATICABLES

Se reporter au Règlement « Procédure Remise de Match »

6. HORAIRES DES RENCONTRES

- Les clubs souhaitant jouer les rencontres U18 le samedi matin à 10h30 le feront savoir au Secrétariat du District lors de l'engagement des équipes sous Footclubs. Le District programmera alors les rencontres à domicile des clubs demandeurs à 10h30.
- Pour les clubs n'effectuant pas de demande, les rencontres seront fixées le samedi après-midi à 14h30

NB : Il est tout à fait possible pour les clubs de demander une modification de la date et/ou de l'horaire de la rencontre.

Se reporter au règlement « [Autour de la Rencontre](#) »

7. DUREE DES RENCONTRES

Les rencontres se déroulent en 2 mi-temps de 45 minutes.

8. ARBITRAGE A LA TOUCHE

En U18, obligation de faire arbitrer la touche par un joueur de l'équipe.

En première période un remplaçant effectue la fonction d'assistant, en seconde période ce joueur joue et est remplacé par un joueur qui a participé en première période.

Il est possible de changer de « joueur effectuant la fonction d'assistant », par un autre joueur au milieu d'une mi-temps après en avoir averti l'arbitre du match. Un maximum de 3 changements par rencontre est possible.

En cas d'absence de remplaçant c'est un dirigeant licencié qui effectue la fonction d'assistant.

Les noms des joueurs ayant arbitré devront apparaître sur la feuille annexe (feuille papier) et dans observation du match (FMI).

9. CARTON VERT

Le dispositif Carton Vert est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements

Mise en place

Le club accueillant :

Il est chargé de la mise en place du dispositif.

Les observateurs :

2 observateurs neutres sont désignés pour identifier les joueurs auteurs de bons gestes au cours de la rencontre. Un éducateur, un dirigeant ou encore un parent peuvent occuper ce rôle d'observateur, la seule condition étant que leur nombre par équipe soit identique.

Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs de l'Equipe B, et inversement.

A l'issue du match :

- Sont désignés le ou les joueurs à récompenser

Les joueurs lauréats reçoivent un carton vert sur lequel est inscrit leur nom.

- **La remise** se fait soit dans le vestiaire, soit sur le terrain, en présence des acteurs du match (joueurs et arbitres).

- **Le motif** de la désignation est annoncé en s'appuyant sur les 5 valeurs « PRETS ». Un classement par équipe comptabilisant le nombre de cartons verts reçus, sera réalisé à l'issue du championnat.

- **Attribution :**

3 cartons verts au maximum par match :

- 2 cartons décernés par les observateurs (1 joueur ou joueuse maximum par équipe)

- 1 carton vert décerné par l'arbitre (1 joueur ou joueuse maximum par rencontre)

L'attribution d'un carton vert n'est pas une obligation, il est décerné dans le cadre de bonnes attitudes.

L'officiel de la rencontre renseigne sur la FMI le/les bénéficiaires ainsi que la valeur prônée.

10. INFRACTIONS AUX REGLEMENTS

Les infractions aux Règlements ou non-respect des Règlements ci-dessus seront étudiées par les commissions idoines du District et feront l'objet de sanctions, et/ou, d'amendes suivant les dispositions financières du District.

RESULTAT DU VOTE : POUR – 49 ABSTENTIONS :3 CONTRE 0

INTERVENTION DE Jules CRINQUAND

Jules CRINQUAND et Jean Louis COURT, respectivement employé et Président du club de Triangle d'Or, présentent à l'assemblée le projet qui leur a valu de remporter le Grand Prix du jury dans la catégorie « Solidarité & Inclusion » grâce à l'action « En duo pour aller plus haut ».

Michel SORNAY et l'ensemble de l'Assemblée ont salué le travail effectué par Jules et le bienfondé de cette action.

Voir la vidéo de présentation du projet :

[Grand Prix Solidarité & Inclusion 2022 - Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football - YouTube](#)

INTERVENTION DE Clément JAILLET

INTERVENTIONS DES PERSONNALITES

M. Jacques QUANTIN, Vice-Président de la Ligue de Bourgogne Franche Comté excuse l'absence de Daniel FONTENIAUD, président.

Il apporte son soutien à Michel SORNAY à la suite de sa décision

Il informe ensuite l'assemblée de l'arrivée prochaine des services de la Ligue sur le site des Poussots. Conséquemment à ce déménagement, de nouveaux collaborateurs prendront leur poste ce qui pourra engendrer quelques difficultés.

Le Football a su faire face à la pandémie par rapport à d'autres domaines. Il peut s'appuyer sur deux piliers que sont les bénévoles et les collectivités territoriales.

Jacques QUANTIN félicite ensuite les clubs de Bresse Jura et Jura Sud pour leur parcours en coupe de France. Il incite les clubs jurassiens à s'inscrire pour l'édition 2022/2023.

Il remarque une baisse de 15% des incivilités dans le District du Jura contrairement à la Ligue qui connaît une hausse.

Il annonce la soirée des Etoiles le 01 juillet.

Il termine en annonçant que les instances devront faire face à plusieurs défis prochainement :

- Gérer les déplacements
- Arriver à gérer du mieux possible le Foot Rural et le Foot Urbain et les divergences entre la Plaine et la Montagne
- Avoir des compétitions attractives
- Avoir des relations avec le milieu scolaire
- Gérer la centralité et la proximité
- Féminiser le football
- Gérer la concurrence des autres disciplines.

Cyrille BRERO, Vice-Président du Conseil Départemental excuse l'absence du Président Clément PERNOT et annonce que

- la subvention de l'instance départementale s'élèvera à 43000€ au lieu de 32000 en 2021.
- le Conseil Départemental financera le Trophée des Champions à hauteur de 5000€.
- Les dotations directes envers les clubs évoluant entre la R3 et le niveau National représentent un montant de 330000€
- Les conseillers départementaux ont reçu 64 demandes de FDAS soit un montant de 25000€
- 1072000€ ont été consacrés aux projets du foot jurassien
- Les objectifs à venir pour le Conseil Départemental seront d'accompagner le développement des clubs et du football

Il termine son propos par deux inquiétudes que sont la baisse du nombre de bénévoles, maillons essentiels pour la vitalité des associations et l'annonce en début de réunion du retrait à venir de Michel SORNAY.

Patrick EBEL, annonce la reconduction du PASS SPORT et de l'aide de 8000€ en faveur de l'apprentissage et précise que l'Agence Nationale du Sport financera des aides à l'embauche d'apprentis de plus de 26 ans ainsi que le dispositif 1 jeune 1 solution (Moins de 30 ans et mi temps maximum).

QUESTIONS DIVERSES

Le Club d'Arcade demande s'il y aura un championnat U18F. la réponse est oui.

Le club de Viry demande à ce qu'il n'y ait pas de matchs Séniors Féminins le jour de la fête des mères ni le jour de l'ascension pour l'ensemble des catégories. Pris note

Le club de Coteaux de Seille s'inquiète de l'évolution des mentalités des parents et des licenciés et sollicite le District afin d'harmoniser les calendriers avec ceux de la Ligue afin de simplifier la vie des clubs notamment au niveau des convocations en fin de saison. « Nécessité d'un doctorat en droit »

Le club de Macornay pose une question sur la constitution des ententes.

L'ordre du jour étant terminé, le Président lève la séance et invite l'ensemble des clubs à prendre le verre de l'amitié et à venir assister aux finales féminines qui se dérouleront l'après-midi au stade d'Arbois.